Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260706-10_07_2026_2-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h08 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260706-10_07_2026_2-DE

OBJET N° 10-07-2026 : Convention assistance technique pour assainissement collectif

Rapporteur : *M. Hervé BOURGOUIN*

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour l'année 2026, une convention d'une durée de 3 ans, reconduisant les modalités précédentes. Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF, hors analyses) Un technicien spécialisé, sur la base prévue à l'annexe 2 à la convention, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal (ou des systèmes d'assainissement de son périmètre).

L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

D'un point de vue opérationnel, le Département a confié par délibération en date du 22 février 2021, la réalisation de la mission d'assistance technique au laboratoire public interdépartemental « Labocea », partenaire de 1er rang du Département.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'assistance technique avec le département ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 3 juillet 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES
35630

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL